

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **37 (1901)**

Heft 9

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

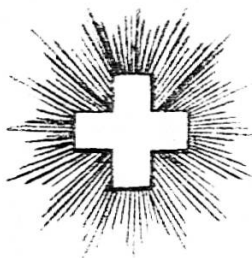
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE: *Une bonne nouvelle. — Bureau de la Société. — Les Ecoles normales à l'Exposition universelle de 1900. — Chronique scolaire: Confédération suisse, Valais, Vaud, Zurich, Uri, Berne, Thurgovie. Revue des journaux. — Partie pratique: Le téléphone. — Ecole normale: sujets d'examen. — Composition. — Comptabilité.*

UNE BONNE NOUVELLE

Grâce à l'obligeante entremise de M. Bourgoïn, ancien rédacteur de « l'Affiche illustrée de l'Instruction primaire », nous nous sommes assuré la collaboration d'un correspondant parisien. « L'Éducateur » publiera désormais chaque mois une LETTRE DE FRANCE due à la plume autorisée de M. le professeur Mossier, à l'Ecole normale des instituteurs de la Seine, à Auteuil.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ.

Le Comité d'organisation du Congrès de la *Société pédagogique de la Suisse romande*, qui se réunira à Lausanne les 14, 15 et 16 juillet prochain, a constitué ses diverses sections comme suit:

1. Réception: M. le Président effectif du Congrès, président;
2. Finances: M. Ch. Perret, instituteur, »
3. Logements: M. Hermenjat, ancien instituteur, »
4. Vivres et liquides: M. Fs Morerod, instituteur, »
5. Conférences et presse: M. Fs Guex, directeur, »
6. Musique et récréations: M. Ramuz, instituteur, »
7. Décoration et exposition: M. J. Lavanchy, instituteur, »

Chaque section a déjà travaillé dans le champ d'activité qui lui est réservé, et le bon accueil que MM. les présidents ont reçu auprès du public fait bien augurer du résultat final.

Le Bureau du Comité central fonctionne comme Bureau du Comité d'organisation. Il se fera un plaisir de répondre à toutes les demandes de renseignements qui lui seront adressées.

M. Jules Lavanchy, instituteur à Lausanne, a été chargé de préparer une notice relatant l'activité de notre Société dès sa fondation,

ainsi que ce qui reste encore à faire pour que la « Romande » réponde toujours plus à son but et à sa noble devise. Sv.

LES ÉCOLES NORMALES A L'EXPOSITION DE PARIS

La Belgique.

Ce pays avait organisé une exposition scolaire rétrospective très intéressante.

En ce qui touche les écoles normales, l'exposition contenait : 1^o les rapports des directeurs et directrices des écoles normales exposant de quelle manière les élèves instituteurs et institutrices sont préparés à donner aux enfants du peuple un enseignement conforme aux nécessités professionnelles locales ; — 2^o des spécimens de leçon à tendance professionnelle ; — 3^o des collections ad-hoc formées par les élèves.

La Belgique possède treize établissements normaux de l'Etat pour la formation du corps enseignant primaire, il existe, en outre, des écoles normales agréées par l'Etat (40 en 1896).

Les élèves sont admis à l'âge de quinze ans, les cours durent quatre années ; le rapport de 1896 qui prévoit cette mesure, dit que cette décision a une valeur capitale, ayant pour but, dans la pensée du gouvernement, de rendre les études normales à la fois plus solides et plus faciles.

La façon dont l'enseignement pédagogique est compris en Belgique est exposé dans les « directions générales ». Voici ce que nous y lisons : *Education* : « L'école normale est particulièrement chargée de former des instituteurs pour les enfants du peuple. C'est donc à elle que revient la mission de montrer, par une pratique constante unie à des doctrines profondément moralisatrices, comment on parvient à donner à l'enseignement toute sa valeur, à l'éducation toute sa force.

« C'est à elle de faire comprendre, par le fait autant que par le précepte, comment on réussit à favoriser le développement du corps, à pénétrer l'esprit de pensées justes, à ennoblir le sentiment, à exercer une influence décisive sur le caractère et sur la conduite.

« Elle a le devoir de faire tourner les études, les exercices et la discipline au profit de la santé, de l'intelligence et de la moralité des jeunes gens qui leur sont confiés, au profit, par suite, des enfants qu'ils auront à élever.

« En s'appliquant, dans l'ensemble et dans les détails de son œuvre, à réaliser cette heureuse alliance des choses du cœur et des choses de l'esprit où réside la véritable perfection, elle donnera à la fois la passion du bien et le discernement de ce qui le constitue.

« Elle placera toujours au nombre de ses obligations les plus impérieuses celle de faire de chacun de ses élèves *un bon citoyen*, un homme pénétré d'un respect religieux pour les instituteurs qui assurent la sécurité et la prospérité du pays, un éducateur attaché de cœur et d'âme à la patrie par les liens de la reconnaissance, d'un constant esprit de sagesse et des plus saintes lois de la morale ».

D'autre part, la tendance des écoles normales est précisée dans le programme de l'enseignement qui doit, dit la loi : 1^o être limité à ce qui est *nécessaire* ; 2^o assurer aux élèves une *large participation* à l'œuvre de leur formation ; 3^o être franchement *professionnel*.

On estime ensuite que, quoique réparti sur quatre années d'études, le programme reste encore, pour chacune d'elles, chargé de beaucoup de matières. Les professeurs ont la mission d'en alléger le fardeau par une interprétation judicieuse. Ils doivent pour cela porter autant de clarté dans l'exposition que de sobriété dans le choix des faits. Ne s'attacher qu'aux points d'une importance capitale ; les présenter dans l'ordre fixé, sans redites, ni commentaires encombrants ; y répandre la lumière par des détails caractéristiques ; y imprimer la force de pénétration par

un langage expressif ; voilà pour eux le moyen de rendre les études solides et relativement faciles.

L'élève-instituteur ne doit pas apprendre uniquement pour lui ; il doit surtout apprendre pour pouvoir enseigner. L'école normale ne peut donc pas se borner à faire de lui un homme intelligent et instruit ; il faut qu'elle en fasse un maître capable de découvrir et de suivre le chemin qui mène à l'esprit et au cœur des enfants, même les moins bien doués. De là pour chaque professeur l'obligation absolue d'amener le futur instituteur à distinguer parmi les notions qui font l'objet de son cours, et au moment même où il les présente pour la première fois, celles qui devront être transportées à l'école primaire ; de là aussi la nécessité d'exposer dès l'abord, des notions sous l'aspect qui convient à de jeunes intelligences, sous la forme méthodique que revêt la leçon modèle d'un bon instituteur.

Nul ne peut s'en croire à *aucun moment* dispensé par cette considération que les revisions, dans la quatrième année d'études, seront directement préparatoires aux exercices de l'école primaire. La formation pédagogique du futur instituteur ne saurait être le fait d'une année ; elle doit être l'œuvre continue, ininterrompue de tout le cours normal, du commencement à la fin.

Les Belges, on le voit, attachent, eux aussi, une importance essentielle à la préparation professionnelle des instituteurs et institutrices, et visent dans leurs études normales ce côté spécial. Nous remarquons, dans le programme, deux heures consacrées chaque semaine à la lecture d'ouvrages recommandés. Puis, ils ont institué des conférences mensuelles pédagogiques, littéraires et scientifiques, dont le but doit être d'élargir l'esprit des élèves en leur ouvrant des horizons nouveaux, en leur faisant sentir la nécessité de persévérer toute la vie dans la poursuite du perfectionnement de soi-même. Les comptes rendus des conférences doivent être soigneusement conservés dans les archives de l'établissement, quelquefois mis à la disposition des jeunes gens qui s'y succèdent d'année en année ; ils forment d'excellentes sources de renseignements et constituent, en outre, une preuve irrécusable du salubre mouvement intellectuel constamment entretenu au sein de l'école normale.

Chaque école normale possède une école d'application organisée par l'Etat et servant à l'enseignement pratique des élèves normaliens. Les travaux manuels sont en honneur dans toutes les écoles normales belges. La pédagogie est enseignée d'après une méthode expérimentale puisqu'elle part d'une observation attentive des faits de perception ; elle est rationnelle puisque, guidée par la raison, l'esprit retourne par réflexion sur les faits, en saisit la nature, l'origine, la fin et s'élève jusqu'à des principes généraux. C'est par une induction prudente qu'il arrive aux lois de l'évolution de l'âme ; c'est par une déduction rigoureuse qu'il les vérifie dans des applications qui constituent le fond essentiel de la pédagogie, des règles de celle-ci, comme celle de la méthodologie apparaissent alors simples, logiques, peu nombreuses, et les leçons pratiques de l'école d'application viennent immédiatement en confirmer la justesse et l'autorité par des résultats sensiblement appréciables.

En résumé, les écoles normales de la Belgique, si nous en jugeons par ce qui était exposé à Paris et par les visites faites à l'Ecole normale de Bruxelles, sont particulièrement bien organisées et en voie de former un personnel enseignant bien préparé pour sa mission. Nous pourrions encore relever beaucoup de détails concernant les diverses branches d'enseignement. Ces détails démontreraient l'importance que l'on attache au côté pratique de l'éducation des instituteurs et institutrices. Les rapports des inspecteurs prouvent que, dans quelques-unes de ces écoles normales, certaines branches sont en souffrance, mais en général l'orientation est bonne, et avec les progrès à prévoir, il est certain que les écoles de Belgique poursuivront la marche ascendante et fort réjouissante dont elles ont donné la preuve jusqu'ici.

La Russie.

Ce pays a organisé une très remarquable exposition scolaire, dans laquelle figuraient de nombreux travaux destinés à renseigner sur tous les genres d'écoles qu'il possède. Des cartes fort bien réussies indiquaient la répartition des établissements d'instruction publique dans tout l'empire. En ce qui concerne les écoles normales, des photographies représentaient les locaux et les élèves au travail, les laboratoires et les salles de gymnastique, voire même les diverses occupations des élèves dans les districts où prédominent des cultures ou des industries spéciales.

La plupart des maîtres et professeurs achèvent leurs études dans les facultés historico-philologiques ou physico-mathématiques des universités. Toutefois des établissements spéciaux préparent les maîtres de l'enseignement primaire. Il en existe de deux espèces : les établissements d'instruction générale, et les établissements destinés spécialement aux études pédagogiques ; dans ce dernier groupe se trouvent les écoles normales, les séminaires, les écoles pédagogiques et les cours pédagogiques permanents annexés aux écoles primaires.

Les écoles normales primaires, au nombre de dix, sont placées dans les arrondissements de l'instruction publique qui compte 700 élèves. Il y a en outre des écoles normales primaires au nombre de 61, avec 4500 élèves. Il existe 13 écoles centrales et 4 écoles normales pour femmes. Les écoles normales supérieures ont pour objet de former des maîtres pour les écoles urbaines et les écoles normales primaires des maîtres pour les écoles primaires.

La durée des études dans tous ces établissements est de 3 années ; dans les urbaines, elles durent 4 années. Le plan général comprend les branches suivantes : Religion. — Langue russe et lecture slavonne. — Arithmétique et algèbre. — Géométrie. — Histoire. — Géographie. — Histoire naturelle. — Calligraphie et dessin. — Pédagogie et didactique. — L'horaire hebdomadaire compte 28 heures dans les 2 premières années, et 12 seulement dans la troisième. Le chant et la gymnastique se donnent en dehors des leçons : 2 heures de chant par semaine et 6 heures de gymnastique.

Ajoutons que chaque école normale possède une école urbaine servant aux exercices pratiques de pédagogie. Ces exercices se font sous la présidence du directeur, assisté des maîtres. Les écoles dites pédagogiques forment le personnel enseignant destiné aux écoles indigènes dans lesquelles sont admis les enfants de race étrangère. L'enseignement est moins considérable que dans les écoles précédentes.

Outre ces écoles diverses, il y a lieu de mentionner les cours pédagogiques permanents, qui sont du ressort du Saint-Synode et qui sont annexés généralement à des écoles paroissiales de 2 classes. Ils reçoivent les enfants qui se vouent à l'enseignement. Ils sont organisés partout où il n'existe pas d'écoles normales. On y donne des notions de pédagogie générale et de méthodologie, et un temps assez considérable est consacré aux exercices pratiques. La durée de ces études est de deux à trois années.

Enfin la Russie accorde le droit d'enseigner à tous ceux qui attestent avoir suivi les cours d'un établissement supérieur ou secondaire. La seule condition exigée est une leçon d'épreuve. Des candidats sont aussi admis s'ils peuvent prouver qu'ils possèdent des connaissances générales suffisantes et qu'ils ont un savoir suffisant en langue russe et en arithmétique. Les modes de recrutement du personnel enseignant varient aussi beaucoup en Russie ; et malgré cela les établissements pédagogiques ne fournissent que le quart du personnel nécessaire pour assurer le service. Les gymnases et les écoles ecclésiastiques, ainsi que les internats, fournissent le complément obligatoire, soit environ 9000 élèves qui se vouent à l'enseignement.

Il manque donc encore à la Russie un nombre suffisant d'écoles normales bien

outillées et permettant une formation professionnelle du corps enseignant, mais ici encore nous constatons de grands progrès et un acheminement rapide vers une situation toujours meilleure de l'enseignement public.

La Suède.

Nous avons été très intéressé par l'exposition scolaire de la Suède, mais elle se rapportait en totalité aux écoles primaires et techniques. Il y avait peu de chose destiné à nous renseigner sur l'organisation et les travaux des écoles normales. Voici cependant quelques renseignements que nous avons réussi à découvrir.

En Suède, les instituteurs se divisent en deux classes : les maîtres d'écoles primaires proprement dits et les maîtres des petites écoles. Les premiers sont soit des instituteurs, soit des institutrices ; les autres presque toujours des institutrices. La loi donne aux maîtres des deux sexes à peu près les mêmes droits et leur impose à peu près les mêmes obligations.

Pour être instituteur de la première catégorie, il faut avoir subi un examen dans une des écoles normales de l'Etat. A Stockholm, on ne distingue pas la catégorie des maitresses des petites écoles, toutes doivent avoir subi l'examen supérieur. Pour être appelé maître de petite école, on exige que le candidat ait subi un examen inférieur dans un des séminaires. Les exercices pratiques, c'est-à-dire le dessin, le chant, la gymnastique, le jardinage et les travaux manuels sont généralement confiés à des maîtres spéciaux ; mais les instituteurs sont aussi chargés de ces enseignements, — Les candidats passent un examen dans l'école normale primaire et seulement là. Il existe en ce moment 12 séminaires ou écoles normales primaires : 7 pour les hommes, 5 pour les femmes. Chaque séminaire possède une école d'application qui doit comprendre une école primaire proprement dite, une petite école et, si possible, un cours primaire supérieur ou un cours complémentaire.

L'entrée au séminaire ne peut avoir lieu avant seize ans révolus, et nécessite un examen sur toutes les branches de l'enseignement primaire. L'enseignement est gratuit et dure 4 années. Le personnel enseignant d'une école normale se compose d'un proviseur et d'au moins 4 adjoints, plus des maîtres spéciaux pour le dessin, la musique, le chant, la gymnastique, le jardinage et l'arboriculture, et le travail manuel. Pour les séminaires de filles, il faut qu'au moins une place d'adjoint soit remplie par une femme, que l'enseignement de la gymnastique, des ouvrages manuels, ainsi que la musique et le chant, soient confiés à des professeurs-femmes et que le personnel enseignant de l'école annexe soit également féminin.

L'examen de maître de petite école est subi, soit dans les écoles normales, soit dans certains séminaires spéciaux. Dans les écoles normales, il peut être subi par des élèves qui ont terminé leur seconde année et qui ont obtenu des notes satisfaisantes en instruction religieuse, en langue suédoise, en calcul et en écriture, ainsi qu'en pédagogie et en méthodologie. L'examen dans ces deux dernières matières consiste en une épreuve pratique dans la section de petites classes dans l'école annexe. Un séminaire pour les petites écoles peut être institué par le Conseil général, le district scolaire ou par des particuliers. Les cours ont une durée minimum de 8 mois. L'examen ne peut être subi avant 18 ans révolus ; il a lieu sous le contrôle de l'Etat.

Nous aurions beaucoup de choses à relever dans l'organisation de l'enseignement en Suède qui, au point de vue de plusieurs branches, a fourni de notables progrès dont plusieurs pays ont fait leur profit. Les instituteurs et institutrices sont l'objet d'une bienveillante sollicitude, et on travaille avec intelligence à leur donner une situation encourageante, aussi bien pendant leur activité qu'après leur retraite. La préparation du personnel enseignant s'oriente de plus en plus vers une tendance éducatrice très marquée, et place la Suède à un rang élevé au point de vue de la formation professionnelle du corps enseignant.

La Norvège.

L'exposition des écoles de la Norvège était d'un grand intérêt. Elle consistait en une série de travaux d'élèves des écoles communales de Christiania, de Modum, de Urianientorg-Terrasse et de Hamar, travaux de menuiserie scolaire, travaux manuels nationaux, travaux féminins, dessins, écriture, cuisine d'école, etc.

Le Ministère de l'Instruction publique expose de nombreux documents dont nous extrayons les renseignements suivants sur les écoles normales.

La préparation des instituteurs est remise à 10 séminaires, dont 6 appartiennent à l'Etat, un par diocèse, et 4 appartiennent à des particuliers.

L'enseignement dans les séminaires est gratuit; dans ceux appartenant à des particuliers, il y a un nombre considérable de boursiers entretenus aux frais de l'Etat. La durée de l'enseignement dans les séminaires est actuellement de 3 ans, et on y reçoit également les hommes et les femmes.

Le programme des séminaires contient les matières suivantes : Religion (6 heures par semaine et 4 dans la dernière année). — Norvégien (7 et 6 h.). — Histoire (5 et 5 h.). — Géographie (2 et 1 h.). — Histoire naturelle (3 et 3 h.). — Calcul et Géométrie (4-3 h.). — Ecriture (1-0 h.). — Dessin (2-1 h.). — Travaux manuels (2-2 h.). — Musique (3-2 h.). — Gymnastique (3-2 h.). — Pédagogie (1-1 h.). — Exercices pratiques (0-9 h.).

A chacun des séminaires est annexée une classe préparatoire d'un an. L'Etat accorde en outre des subventions à des cours préparatoires à l'examen du degré inférieur et à l'admission dans les séminaires.

Pour l'enseignement des travaux manuels, tant par les hommes que par les femmes, de l'économie domestique, de la gymnastique, du dessin, du chant et de l'écriture, ainsi que pour la répétition de ces matières, on donne aux instituteurs et aux institutrices des cours séparés, suivant les besoins, et à intervalles plus ou moins rapprochés. De plus, toutes les années, on offre aux maîtres et aux maîtresses de l'école primaire, des cours de vacances, dits cours de perfectionnement, durant 5 à 6 semaines. Ces cours sont spécialement consacrés à l'étude du norvégien, de l'histoire et des sciences naturelles. Dans certains cours, on discute les questions concernant l'Ecole et l'enseignement. Depuis 1894, l'Université de Christiania et le Musée de Bergen organisent des cours d'été de 12 jours, en vue de donner au personnel enseignant de l'école primaire, l'occasion de compléter son instruction, surtout en fait de sciences naturelles. L'Etat consacre d'importantes sommes (10 000 couronnes, la dernière année) pour bourses de voyages à décerner aux instituteurs et institutrices primaires. Plusieurs communes font de même.

Toutes ces décisions témoignent de l'importance qu'attache le gouvernement au développement pratique du corps enseignant, en l'initiant à tout ce qui peut contribuer à son perfectionnement.

(A suivre)

E. QUARTIER-LA-TENTE.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Confédération suisse. — Les *Annales de l'instruction publique en Suisse*, pour l'année 1899, publiées par les soins du Département fédéral de l'Intérieur, viennent de paraître à Zurich, chez Orell Füssli.

— De 1894 à 1899, le pour cent des instituteurs suisses est tombé de 65,9 à 63,7 %. En revanche, celui des institutrices est monté de 34,1 à 36,3 %. C'est un signe des temps. La différence ira s'accroissant encore, aussi longtemps que certains cantons ne consentiront pas à faire à l'instituteur une situation matérielle convenable.

VALAIS. — **Quelques chiffres.** D'après le compte rendu de la gestion financière pour l'exercice de 1899, l'Etat du Valais a dépensé pour le chapitre de *l'enseignement primaire* la somme de 40 519 f. 65, répartie comme suit :

Pour le traitement des régents	21 320 f. 45
Primes d'encouragements (pour les instituteurs méritants munis du brevet définitif)	7 070 » —
Conférences de MM. les instituteurs	600 » —

INSPECTORAT

Traitements	6 157 f. 70	{	5 484 f. 50
Conférences			281 » 10
Missions spéciales			392 » 10
Examens d'émancipation			969 » 90
Examens préparatoires des recrues			926 » 10
Cours spéciaux de gymnastique pour les instituteurs primaires			1 775 » 90
Cela nous donne une dépense d'environ 36 centimes par tête d'habitant. Est-ce assez modeste ?			

Quant aux communes, elles ont comme dépenses : les $\frac{8}{9}$ environ du traitement des instituteurs et l'entretien des bâtiments et du mobilier scolaires.

Mais voici un exposé qui va nous prouver que l'Etat du Valais pourrait sacrifier bien plus pour l'enseignement primaire : *Les recettes ont dépassé les dépenses de 30 128 f. pour l'exercice de 1899 et la fortune publique s'est augmentée de 163 200 f.* (augmentation de l'actif : 71 750 f. et diminution du passif : 91 450 f.).

A notre avis, si ces 30 128 f. de boni, au lieu de servir uniquement à éteindre la dette de l'Etat, ¹ avaient été judicieusement semés sur le terrain de l'éducation populaire, si, disons-nous ce beau sacrifice s'était fait, notre magistrature actuelle aurait réellement bien plus mérité de la patrie valaisanne.

Législateurs et gouvernants, méditez un peu ce grave problème, si par hasard il tombe sous vos yeux, et vous jugerez ainsi quelle responsabilité pèse sur vos décisions.

U. GAILLAND.

— **Bagnes.** Un certain nombre de citoyens, mécontents de l'enseignement officiel, ont fondé récemment dans cette commune une école libre. Cette classe compte environ 30 élèves de tous les degrés. L'instruction religieuse y est facultative. M. A Michaud, instituteur, a été appelé à diriger cette école. U. G.

Société des instituteurs bernois. — Dans la *Feuille officielle scolaire*, la II^e classe de St-Ursanne (XII^e arrondissement) est mise au concours.

Nous invitons tous les collègues à s'abstenir de postuler cette place.

Comité central.

VAUD. — **Grand Conseil.** M. Gavillet, député de Lausanne, a déposé, dans la dernière session du Grand Conseil, une motion demandant l'augmentation du traitement des instituteurs primaires et le paiement de ce traitement par l'Etat. Cette motion a été développée dans la séance du 18 février. M. Gavillet a montré que le canton de Vaud souffre actuellement d'une pénurie d'instituteurs. Le recrutement se fait dans de mauvaises conditions. Beaucoup de membres du corps enseignant quittent leurs fonctions pour des places mieux rétribuées. La seconde partie de la motion a pour but de donner aux régents vaudois toute l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de leur mission.

Cette question, qui a préoccupé si vivement le corps enseignant primaire, va maintenant entrer dans une période active. Le moment est venu de travailler de toutes nos forces à améliorer notre position. Il est temps de faire entendre notre voix, de faire connaître nos vœux, de montrer quels sont nos besoins. Nous

¹ M. Chappaz nous disait à la dernière conférence de Sierre, qu'à moins de revers, la dette valaisanne s'éteindrait vers 1927.

nous proposons de publier, dans notre organe, quelques articles sur ces questions si importantes. Nous demandons à nos collègues de nous faire connaître leurs idées et leurs désirs. *Nous leur serions infiniment reconnaissants s'ils voulaient bien nous transmettre les journaux politiques qui publieraient des articles à son sujet.* Quelle que soit la solution que le futur Grand Conseil apporte à cette question, nous devons des remerciements à M. Gavillet (qui est un fils de régent) pour l'avoir soulevée au sein de notre autorité législative. M. Jean Cavat est président de la Commission chargée de rapporter sur cette motion.

Ernest SAVARY.

Ecoles normales. — Les examens de brevet de capacité des aspirants et aspirantes à l'enseignement primaire sont fixés du lundi 25 mars au jeudi 4 avril, à Lausanne.

Les examens d'admission aux Ecoles normales auront lieu : pour la IV^e classe des garçons, les mardi et mercredi 9 et 10 avril ; pour la III^e classe des jeunes filles, les mercredi et jeudi 10 et 11 avril, chaque jour à 7 heures du matin.

(Voir aux annonces.)

ZURICH. — **Encore une école de commerce.** — Le conseil de l'instruction publique a décidé de proposer la transformation de la division commerciale de l'Ecole cantonale en Ecole cantonale de commerce.

URI. — Le 19 février dernier, le doyen des instituteurs suisses, Colombar Russi, à Andermatt, a fêté son 95^e anniversaire.

BERNE. — Le Grand Conseil bernois, réuni en ce moment en session extraordinaire, discutera la sempiternelle question des *châtiments corporels à l'école*. On ne manquera pas d'y entendre de drôles de choses.

THURGOVIE. — Le 17 mai prochain, le peuple thurgovien aura à se prononcer sur un projet de loi réorganisant l'Ecole normale de Kreuzlingen et portant, en particulier, le cycle des études de trois à quatre ans.

REVUE DES JOURNAUX

Le n^o 4 du *Journal de l'Ecole des Roches*, à Verneuil-sur-Avre (Eure), dirigé par M. Edmond Demolins, contient une série d'articles d'un haut intérêt sur l'enseignement du français, du latin, des mathématiques, des sciences physiques et naturelles, sur les sports et les travaux manuels, sur les séances musicales et littéraires, sur la correspondance des élèves à l'étranger.

Sous la rubrique « *Der Deutschunterricht* », M. Schwarz, professeur d'allemand, parle des excellents résultats obtenus dans cet établissement à l'aide de la *Nouvelle méthode d'allemand basée sur l'enseignement intuitif*, par M. le Dr Schacht, professeur aux Ecoles normales du canton de Vaud. « Wir lassen hier, dit M. Schwarz, einem gediegenen Methodiker, Dr H. Schacht, dessen *Deutsche Stunden* wir unserem Unterricht in den unteren und mittleren Klassen zu Grunde gelegt haben, das Wort. Er sagt in seiner Vorrede zur zweiten Auflage des aus der Praxis empfehlenswerten Lehrmittels : C'est la leçon de choses donnée en allemand et faisant parcourir à l'élève les mêmes étapes qu'il a parcourues déjà dans sa langue maternelle, etc. »

Nous enregistrons ce succès avec plaisir et félicitons M. Schacht de l'accueil que son ouvrage trouve à l'étranger. L'*Ecole nouvelle* se devait de rompre en visière avec la vieille méthode basée sur le vocabulaire et la grammaire. Elle l'a fait et s'en trouve bien.

M. Henri Bory, instituteur à Yvonand, vient de dédier à la mémoire de son ami, M. Paul Chevalley, son regretté collègue de Montreux, une poésie touchante, que tous les nombreux amis de Paul Chevalley liront avec plaisir.

PARTIE PRATIQUE

SCIENCES NATURELLES

(Suite.)

Le téléphone.

IDÉES PRINCIPALES : Utilité. — Historique. — Téléphone magnétique. — Son invention. — Ses parties (transmetteur, fil de ligne, récepteur) : leur description. — Fonctionnement de l'ensemble. — Insuffisance du téléphone de Bell. — Téléphone électrique : perfectionnements fondamentaux apportés à l'appareil de Graham Bell (pile et microphone). — Rôle du microphone. — Sonnerie d'appel. — Station centrale. — Extension et avenir du téléphone.

DÉVELOPPEMENT.

Tandis que le télégraphe écrit, le téléphone parle : il répète instantanément à des distances considérables la parole humaine et, en général, tous les sons qu'on lui confie.

Depuis des siècles, les enfants de la République de l'Equateur — et d'autres pays — jouent au téléphone. Ils se servent pour cela de deux gobelets dont le fond est formé d'une membrane de parchemin fortement tendue. Une ficelle pouvant atteindre une longueur de cinquante mètres relie les centres des deux membranes. Lorsque le parchemin est bien sec, et la ficelle bien tendue, ce qui est dit dans un des gobelets est perçu par le camarade qui, à trente ou quarante mètres de distance, place l'autre à son oreille.

L'invention scientifique du téléphone est due au professeur Graham Bell, de Boston, qui la rendit publique en 1876. Son système comprend un *transmetteur*, à la station du départ, un *récepteur*, à la station d'arrivée, et un *fil de ligne* qui relie ces deux appareils.

Le transmetteur se présente sous la forme d'un cornet de bois renfermant les pièces suivantes : au fond de son embouchure, une mince plaque de fer doux ou *diaphragme* ; en face de cette plaque un barreau aimanté, fixé dans le noyau métallique d'une bobine, autour de laquelle s'enroulent les spires d'un fil de cuivre entouré de soie. Les deux extrémités de ce fil, tordues ensemble, sortent par l'autre bout du cornet et se prolongent dans l'espace jusqu'au récepteur de la station d'arrivée, appareil en tout semblable au transmetteur, mais dont le pavillon s'applique à l'oreille.

Voici maintenant comment fonctionne le téléphone *magnétique* de Bell. La voix de la personne qui parle dans le transmetteur fait vibrer à l'unisson la plaque de fer doux. Les vibrations font varier la puissance de l'aimant placé tout près, et ces variations créent dans le fil de la bobine qui l'entoure des courants induits spontanés, dits *courants ondulatoires*. Ces derniers sont transmis par le fil de ligne au récepteur ; ils déterminent dans l'aimant de celui-ci les variations de puissance constatées au départ et ces variations font vibrer le diaphragme du récepteur à l'unisson de la plaque du transmetteur. Les sons, les paroles en particulier, sont ainsi reproduits au fur et à mesure qu'ils sont articulés, et aussi longtemps que l'on parle dans l'embouchure à la station de départ.

Le téléphone que nous venons de décrire brièvement est déjà merveilleux. Cependant à cause de la faiblesse du courant *magnétique* qu'il emploie, il ne peut fonctionner qu'entre deux points relativement peu éloignés, quelques centaines de mètres au plus. Aussi a-t-on cherché et trouvé mieux. On emploie aujourd'hui, pour les communications verbales à de grandes distances, le *téléphone électrique*, imaginé par le professeur allemand Reiss, en 1865, et perfectionné ensuite par d'autres savants.

Il y a, dans le téléphone électrique, deux éléments nouveaux. D'abord une *pile* fournissant un courant *électrique* beaucoup plus fort que le courant *magnétique* ;

puis un appareil spécial appelé *microphone*, inventé en Amérique par le physicien Hugues.

Au-dessous du parleur fixé à la paroi, une pile de deux ou trois éléments est enfermée dans un petit pupitre d'où partent les fils conducteurs du courant. Ce dernier passe dans un microphone installé dans le transmetteur. Des deux fils qui en sortent, l'un va ensuite dans la terre tandis que l'autre devient fil de ligne.

Le parleur est semblable à celui du téléphone magnétique, au microphone près. Celui-ci consiste essentiellement en une boîte renfermant de la poudre de charbon de cornue qui, comme on sait, est de moyenne conductibilité électrique.

Lorsqu'on parle dans l'embouchure du transmetteur, les vibrations du diaphragme déterminent un ébranlement du charbon du microphone; cet ébranlement produit à son tour des variations dans le courant électrique, et ces variations agissent sur la puissance de l'aimant du récepteur comme dans le téléphone de Bell : le tympan vibre à l'unisson de celui du départ, et la voix est reproduite.

Ajoutons qu'une sonnerie, actionnée par une dérivation du courant, sert de signal avertisseur entre les stations.

Les nombreux appareils du service téléphonique ne communiquent pas directement entre eux : ils sont reliés à une station centrale, qui les met en relation sur la demande des abonnés. Les stations centrales permettent l'économie d'un grand nombre de fils, et l'organisation d'un contrôle du nombre et de la durée des conversations. On peut actuellement converser par téléphone, et sans relai, à une distance de plus de mille kilomètres.

Le téléphone a donc réalisé déjà bien des progrès et a pris une grande extension, comme il est facile de s'en convaincre en levant les yeux sur les innombrables fils qui rayonnent des pavillons des bureaux centraux dans toutes les directions, au-dessus des maisons des villes et le long des routes. Il est loin pourtant d'avoir dit son dernier mot — en fait de perfectionnements — et nous réserve encore bien des surprises.

U.-H. DESPONDS.

Examens d'admission à l'Ecole normale en avril 1900.

Garçons.

ARITHMÉTIQUE

1. La distance de Lausanne à Genève, sur le chemin de fer, est de 61065 m. Un train direct parcourt cette distance en 1 h. 15 min. Ce train s'arrête à quatre stations, et l'on peut évaluer à $1\frac{1}{2}$ min. l'arrêt moyen à chacune d'elles. D'après ces données, calculez le chemin parcouru par minute, ensuite par heure, et indiquez la dernière réponse en km.

Réponses : 885 m. par min. et 53,1 km. par heure.

2. Un ha. de terrain rapporte 2255 l. de blé, et pour obtenir par le battage 451 l. de blé, il faut employer 3 ouvriers pendant $1\frac{2}{3}$ jour. Combien faudrait-il de journées pour battre la récolte d'un champ rectangulaire long de 167,5 m., large de 64,8 m.? (Donner la réponse en journées et fraction décimale de journée.)

Réponse : 27,135 journées.

3. Un premier ouvrier a fait $164\frac{1}{3}$ m. d'ouvrage en 17 jours; un second ouvrier en a fait $104\frac{1}{4}$ m. en 9 jours. Le mètre d'ouvrage est payé f. 0,60. Combien les deux ouvriers travaillant ensemble en feront-ils de mètres par jour? Combien en feront-ils en $12\frac{12}{17}$ jours, et combien chacun gagne-t-il en un jour?

Réponse : $21\frac{1}{4}$ m.; 270 m.; fr. 5,80; fr. 6.95.

COMPOSITION : Expliquer les préceptes donnés par La Fontaine :

Travaillez, prenez de la peine,

C'est le fonds qui manque le moins.

Le travail est un trésor.

DICTÉE

La ferme, par Voltaire.

Rien n'est plus beau, à mon gré, qu'une vaste maison rustique, dans laquelle entrent et sortent, par quatre grandes portes cochères, des chariots chargés de toutes les dépouilles de la campagne. Les colonnes de chêne qui soutiennent toute la charpente sont placées à des distances égales sur des socles de roche. De longues écuries règnent à droite et à gauche ; cinquante vaches proprement tenues occupent un côté avec leurs génisses. Les chevaux et les bœufs sont de l'autre. Les granges où l'on bat le blé sont au milieu. Tous les animaux, logés chacun à leur place dans ce grand édifice, sentent très bien que le fourrage, l'avoine qu'il renferme leur appartiennent de droit. Au midi de ces beaux monuments d'agriculture sont les basses-cours et les bergeries avec leurs habitants bruyants. Au nord sont les pressoirs, les celliers, la fruiterie. Au levant, le logement du régisseur et de trente domestiques. Au couchant s'étendent les grandes prairies, pâturées et engraisées par tous ces animaux, compagnons du travail de l'homme. Les arbres du verger, chargés de fruits à noyau et à pépins, sont encore une autre richesse. Quatre ou cinq cents ruches sont établies auprès d'un petit ruisseau qui arrose le verger ; les abeilles donnent au possesseur une récolte considérable de miel et de cire. Il y a des allées de mûriers à perte de vue ; les feuilles nourrissent ces vers précieux, qui ne sont pas moins utiles que les abeilles.

Une partie de cette grande enceinte est fermée par un rempart impénétrable d'aubépine proprement taillée qui réjouit l'odorat et la vue. Telle doit être une bonne métairie.

Filles.

ARITHMÉTIQUE.

1. Pour construire une route longue de 4208,4 m., on a employé deux troupes d'ouvriers. La première troupe, composée de 63 ouvriers, y a travaillé pendant 73 jours, chaque ouvrier faisant 0,4 m. par jour. Le nombre des ouvriers de la seconde troupe surpassait celui des ouvriers de la première des $\frac{3}{7}$ de celle-ci, et ces ouvriers y ont travaillé 17 jours de moins que ceux de la première. Combien un ouvrier de la seconde troupe faisait-il de m. par jour ? Réponse : 0,47 m.

2. On veut ensemençer un terrain rectangulaire long de 165 m. et large de 54,6 m. On sème 208 l. par ha. Combien de temps mettra-t-on à faire ce travail, sachant qu'on jette par minute 26 poignées de blé et que $12\frac{1}{2}$ poignées font 1 l. (Donner la réponse en heures, minutes, secondes et fraction décimale de seconde.)

Réponse : 1 h. 30 minutes 5,4 sec.

3. Une personne achète 7 pièces de toile mesurant chacune $61\frac{4}{5}$ m., pour le prix total de fr. 519,12. On a revendu les $\frac{2}{3}$ avec un gain par mètre égal au quart du prix d'achat du mètre. Combien a-t-elle payé le mètre de toile et combien doit-elle gagner par mètre en revendant le reste, pour faire un gain total égal au tiers du prix total d'achat ? Réponse : fr. 1,20 ; fr. 0,60.

COMPOSITION

S'il vous était permis de choisir la qualité que vous voudriez posséder, laquelle demanderiez-vous ? Dites pourquoi vous la choisissez.

DICTÉE.

Les nuits de septembre au village.

C'est le temps des bruits insolites et mystérieux dans la campagne. Les grues émigrantes passent dans des régions où, en plein jour, l'œil les distingue à peine. La nuit, on les entend seulement : et ces voix rauques et gémissantes, perdues dans les nuages, semblent l'appel et l'adieu d'âmes qui s'efforcent de trouver le chemin du ciel, et qu'une invincible fatalité force à planer non loin de la terre, autour de la demeure des hommes. On ressent, malgré soi, une sorte de crainte et

de malaise sympathique, jusqu'à ce que cette nuée sanglotante se soit perdue dans l'immensité. Il y a d'autres bruits encore qui sont propres à ce moment de l'année, et qui se passent principalement dans les vergers. La cueille des fruits n'est pas encore faite, et mille crépitations inusitées font ressembler les arbres à des êtres animés. Une branche grince en se courbant sous un poids arrivé tout à coup à son dernier degré de développement, ou bien une pomme se détache et tombe à vos pieds avec un son mat sur la terre humide. Alors, vous entendez fuir, en frôlant les branches et les herbes, un être que vous ne voyez pas : c'est le chien du paysan, ce rôdeur curieux, inquiet, à la fois insolent et poltron, qui se glisse partout, qui ne dort jamais, qui cherche toujours on ne sait quoi, qui vous épie, caché dans les broussailles, et prend la fuite au bruit de la pomme tombée, croyant que vous lui lancez une pierre.

Georges SAND.

Examens du brevet pour l'enseignement primaire dans le canton de Vaud, subis en mars-avril 1900.

ASPIRANTS

ARITHMÉTIQUE.

1. Deux pièces de terre ont le même contour ; l'une est carrée et l'autre rectangulaire. La surface de la première est de 6 ha 87 a. 48 m² 84 dm² ; la largeur de la deuxième est les $\frac{7}{12}$ de sa longueur. On demande la surface de la deuxième. — De plus, les deux propriétaires conviennent de changer leurs terrains et d'en payer la différence en rentes $4\frac{1}{2}\%$ au cours de f. 105.80. Sachant que le deuxième a dû payer au premier un capital produisant une rente de f. 1012,50, on demande à quel prix était estimé le m² (On admet que le m² de chaque terrain a la même valeur).

Réponses : 63987,84 m². — 5 f.

2. Une dette de 103 f. doit être payée par trois personnes A, B et C. Elle peut être payée si A donne la moitié de son avoir, B le tiers du sien et C le quart du sien. Il manquera 1 f. pour payer la dette si B donne la moitié de son avoir, C le tiers du sien et A le quart du sien. Enfin, il y aura 4 f. de trop si C donne la moitié de son avoir, A le tiers du sien et B. le quart du sien. Combien possède chacune des personnes A, B et C ?

Réponses : A possède 96 f. ; B 84 f. ; C 108 f.

3. Trois acquéreurs se présentent pour l'achat d'une propriété. Le premier en offre comptant 45 000 f., le deuxième 52 000 f., payables dans 3 ans et le troisième 54 152 f., payables en deux termes égaux, dans 2 ans et dans 6 ans. Laquelle des trois offres est la plus avantageuse pour le vendeur, en tenant compte des intérêts composés à $4\frac{1}{2}\%$?

Réponse : Valeur actuelle de la première offre, 45 000 f.

» » deuxième » 45 566 f.

» » troisième » 45 585 f.

COMPOSITION.

Richesse matérielle et richesse intellectuelle.

DICTÉE.

Attila.

Attila semblait né pour l'effroi du monde ; à sa destinée s'attachait je ne sais quelle terreur, et l'opinion que le vulgaire s'était formée de lui était formidable. Sa démarche avait quelque chose de fier, sa puissance apparaissait dans les mouvements de son corps et dans le roulement de ses regards. Amateur de la guerre, mais sachant contenir son ardeur, il était sage au conseil, exorable aux suppliants, propice à ceux dont il avait reçu la foi. Sa courte stature, sa large poitrine, sa tête plus large encore, ses petits yeux flamboyants ombragés d'épais sourcils, sa

barbe rare, ses cheveux grisonnants, son nez camus, son teint basané, tout annonçait son origine. Un camp ou une grande bergerie de bois dans les pacages du Danube lui servait de capitale : les rois qu'il avait vaincus et faits prisonniers veillaient tour à tour à la porte de sa baraque ; ses femmes habitaient d'autres logements que lui. Couvrant sa table de plats de bois et de mets grossiers, il laissait les vases d'or et d'argent, trophées de la victoire et chefs-d'œuvre des arts de la Grèce, aux mains de ses compagnons d'armes. C'est là que, assis sur une escabelle, le Tartare recevait les ambassadeurs que lui envoyaient Rome ou Constantinople. A ses côtés siégeaient, non les ambassadeurs, mais des barbares inconnus, ses généraux ; il buvait à leur santé, finissant, dans la munificence du vin, par accorder grâce à ceux qui s'étaient arrogé le titre de maîtres du monde. Lorsqu'il s'achemina vers la Gaule, qu'il avait juré de ravager, il menait une meute de princes payant tribut, et attendant dans une crainte, un tremblement continu, le signe du commandeur des monarques pour exécuter les ordres qui leur seraient donnés.

(D'après Chateaubriand.)

ASPIRANTES

ARITHMÉTIQUE.

1. Trois spéculateurs ont acheté des marchandises : A achète 48,25 hl. de vin à 60 f. l'hl. ; B achète 2160 kg. de café à 195 fr. les 100 kg. et C 78,5 q. de sucre à 0,42 f. le kg. Ces trois spéculateurs s'associent, chacun apportant en mise la marchandise qu'il a achetée ; la vente a produit un bénéfice brut de 3076,70 f., sur lesquels il y a eu 475,70 de frais. Répartir le bénéfice net entre les trois associés, et dire quel a été le gain $\frac{0}{100}$?

Réponses : Part de A, 723,75 f. ; part de B, 1053 f. ; part de C, 824,25 f. — Bénéfice, 25 $\frac{0}{100}$.

2. Un entrepreneur doit construire une route longue de 21 930,75 m. ; l'ouvrage doit être terminé au bout de 171 jours. Pour cela, il faut employer en moyenne 513 ouvriers par jour. Au bout de 141 jours, il se produit une grève qui dure 12,5 jours. On demande combien, à partir de la grève, il devra employer d'ouvriers par jour pour n'être en retard que de 5 jours ?

Réponse : 684 ouvriers.

3. Une personne place sa fortune de la manière suivante : le $\frac{1}{3}$ à 4 $\frac{1}{4}$ $\frac{0}{100}$; le $\frac{1}{4}$ à 4 $\frac{1}{2}$ $\frac{0}{100}$; le $\frac{1}{5}$ à 4 $\frac{3}{4}$ $\frac{0}{100}$ et le reste à 4 $\frac{0}{100}$. Elle se fait ainsi un revenu de 3922,50 f. Quelle somme devrait-elle pouvoir ajouter à son capital pour augmenter son revenu de 577,50 f., en supposant que le tout puisse être placé à 4 $\frac{1}{2}$ $\frac{0}{100}$?

Réponse : Il faudrait placer 100 000 f., c'est-à-dire ajouter 10 000 f. au capital primitif.

COMPOSITION.

Autour de la lampe.

DICTÉE

Voyage au Japon.

La fête commença et nous vîmes s'avancer le fameux cortège du daïmio qui avait éveillé tant d'impatience. Je ne pense pas que jamais un peuple ait donné à son cérémonial une figure plus bizarre. Des hérauts ouvraient la marche à grandes enjambées, lentes, pliantes et cadencées. Les archers, leurs arcs à l'épaule, les fusiliers, leurs fusils roulés dans des fourreaux d'étoffe rouge, menaient avec lenteur un étrange ballet ; ils relevaient le pied jusqu'au milieu du dos, étendaient le bras du côté opposé et brandissaient leurs armes en ces gestes de nageurs ; les halberdiers fringuaient aussi, mais ils jetaient et rattrapaient dans l'air leurs longues halberdes hérissées de houppes et de crinières ; fourriers, cuisiniers, secrétaires, porte-faix, toute la procession des domestiques oscillait en mesure ;

l'officier chargé de l'ombrelle du prince en usait comme de sa haute canne un tambour-major, et celui qui tenait son chapeau de soleil battait d'espace en espace un solennel entre-chat ; les porteurs de grosses boîtes dansaient sous leurs fardeaux qu'ils portaient en balance, et les énormes coffres tendus de noir et imprimés d'armoiries blanches, suspendus dans leur longueur à une tige flexible de bambou, obéissaient au rythme et roulaient comme des chaloupes. Au milieu de ces matassins compassés plus graves encore et marchant d'un pas de funérailles, les Samuraïs, engoncés dans une espèce de surplis aux manches raides et coupées à l'épaule, les cheveux ramenés en boudin sur le haut de leur tête rasée, les deux sabres à la ceinture, escortaient la litière fermée du daïmio : litière vide, car les organisateurs de la fête n'avaient osé l'ouvrir à un vulgaire figurant.

COMPOSITION

Ne mentons jamais.

PLAN

Une fillette vend des fleurs. — Elle raconte que son père est mort et sa mère malade. — Une bonne dame ouvre son portemonnaie pour lui faire la charité. — Un passant l'en empêche en lui disant que la fillette ment. — La dame est indignée. — Conclusion.

DÉVELOPPEMENT

« Des fleurs ! achetez les jolies fleurs ! un sou le bouquet ! » crie de toutes ses forces une petite fille. Une dame s'arrête et lui demande pourquoi elle ne cherche pas une occupation plus convenable pour une enfant de son âge.

« Ah ! madame, je ne puis pas laisser ma mère longtemps seule : elle est malade. Mon père est mort la semaine dernière, et quand j'ai une minute à moi, j'essaie de vendre des fleurs pour donner du pain à mes petits frères et à mes petites sœurs, » répond l'enfant avec assurance, quoiqu'il n'y ait pas un mot de vrai dans tout cela.

La bonne dame est émue ; elle ouvre son portemonnaie et va lui donner une pièce d'argent, lorsqu'un passant l'arrête en disant : « Madame, son père et sa mère vivent encore, et cette petite vaurienne, au lieu de les aider, passe son temps à courir les rues.

— Est-ce vrai ? » demande la dame indignée ; mais la petite menteuse ne sait que répondre, et s'éloigne toute rouge de honte.

Quel vilain défaut que le mensonge, et comme il porte son châtiment avec lui !

(Imité de l'anglais).

F. MEYER.

COMPTABILITÉ

Fumure des vignes.

En vue de faire des expériences, j'ai pris dans ma vigne du « Vigny » 5 parcelles égales — de 50 perches, soit 4,5 a. chacune — et je veux les fumer d'après les indications de la « Chronique agricole » du 29 janvier.

Parcelle A, rien pendant 3 ans.

» B, 50 kg. superphosphate à f. 10 les $\frac{0}{100}$ kg.; 10 kg. sulfate de potasse à f. 25 le q., et 75 pieds fumier à 30 c. le pied.

Parcelle C, chaque année, 15 kg. nitrate soude à f. 0,25 le kg.; 50 kg. superphosphate et demi-fumure.

Parcelle D, ruclon de Lausanne, soit : achat de 10 m³ à f. 1,75; f. 1,50 par m³ pour voiturage et f. 0,50 pour le transporter dans la vigne.

Parcelle E, fumure ordinaire : 150 pieds³ de fumier de ferme à 30 c. le pied³ et 3 c. par pied pour le porter.

A la vendange, par le nombre de brantées produites en 3 ans, je verrai quelle a été la fumure la plus avantageuse. Voici le budget de chaque parcelle :

Parcelle A :	0
» B :	
Superphosphate, 50 kg. à f. 6 le q.,	f. 3,—
Sulfate de potasse, 10 kg. à f. 25 le q.,	» 2,50
Fumier, 75 p. à 30 c. le p.,	» 22,50
Soit,	f. 28,—
Parcelle C :	
Fumier et superphosphate,	f. 25,50
Nitrate de soude, 45 kg. à fr. 25 le q.,	» 11,25
Soit,	f. 36,75
Parcelle D :	
Ruclon, achat de 10 m ³ à f. 1,75,	f. 17,50
» voiturage de 10 m ³ à f. 1,50,	» 15,—
» transport dans la vigne, 0,50 × 10,	» 5,—
Soit,	f. 37,50
Parcelle D :	
Fumier, achat et transport de 150 p. ³ à 33 c.,	f. 49,50

L. et J. MAGNIN.

Inventaire de mon voisin au 31 décembre 1900.

Il possède :

Une maison d'habitation comprenant logements, grange, écurie, pressoir et dépendances, taxée f. 12 460.

a. 695 de prés et champs à f. 42,50 l'are.

a. 42,5 de vigne à f. 168 l'are.

5 vaches qu'il estime valoir en moyenne chacune f. 450.

1 bœuf à l'engrais f. 580 ; 2 génisses f. 280 et f. 120.

1 cheval f. 700 ; 2 porcs gras, kg. 340 à f. 1,05 le kg.

3 dits petits à f. 35 pièce. Des poules et des lapins pour f. 48.

Son tas de foin mesure m. 10,4 de long, m. 6,3 de large et m. 5,2 de haut. Le m³ pèse 70 kg. et le q. est compté à f. 5,20.

90 q. de paille à f. 4.

28 q. de blé à f. 19.

21 q. d'avoine à f. 18.

Orge et graines diverses pour fr. 68.

320 d. dal. pommes de terre à f. 0,65.

50 d. dal. fruits à f. 0,80.

l. 2400 vin à f. 30 l'hl. Des provisions diverses pour f. 320.

Il compte son mobilier à f. 1050 ; son linge et ses habits à f. 1230.

Vases de cave et ustensiles de pressoir f. 680.

3 chars de campagne f. 780 ; un dit de promenade f. 300.

1 charrue Brabant f. 220. Herses, rouleau et autres outils f. 380

Il a en caisse f. 284,50 ; en dépôt à la Caisse d'Epargne f. 1860 et a prêté à diverses personnes f. 2300.

Il doit à la Caisse hypothécaire un solde de f. 4268,30 ; à un voisin une cédule de f. 850. Il compte, en plus, différents comptes créditeurs pour f. 75,80 et divers dits débiteurs pour f. 162,40.

J. BAUDAT.

Inventaire de mon voisin au 31 décembre 1900.

ACTIF		Fr.	C.	Fr.	C.
<i>Immeubles.</i>					
Maison d'habitation avec dépendances	12460	—			
Prés et champs, a. 695 à f. 42.50	29537	50			
Vignes, a. 42,5 à f. 168	7140	—	49137	50	
<i>Bétail.</i>					
5 vaches à f. 450	2250	—			
1 bœuf	580	—			
2 génisses, f. 280 + f. 120 =	400	—			
1 cheval	700	—			
2 porcs gras, kg. 340 à f. 1.05	357	—			
3 dits petits à f. 35 pièce	105	—			
Poules et lapins	48	—	4440	—	
<i>Denrées et provisions.</i>					
Foin, q. 238,5 à f. 5.20.	1240	20			
Paille, q. 90 à f. 4	360	—			
Blé, q. 28 à f. 19	532	—			
Avoine, q. 21 à f. 18	378	—			
Orge et graines diverses	68	—			
Pommes de terre, d. dal. 320 à f. 0.65	208	—			
Fruits, d. dal. 50 à f. 0.80	40	—			
Vin, hl. 24 à f. 30	720	—			
Provisions diverses	320	—	3866	20	
<i>Mobilier et outils.</i>					
Meubles	1050	—			
Linges et habits	1230	—			
Vases de cave et ustensiles de pressoir	680	—			
3 chars de campagne	780	—			
1 dit de promenade	300	—			
1 charrue Brabant	220	—			
Herses, rouleau et autres outils	380	—	4640	—	
<i>Argent en caisse. Créances.</i>					
En caisse	284	50			
Dépôt à la Caisse d'épargne	1860	—			
Prêté à diverses personnes	2300	—			
Comptes créditeurs	75	80	4520	30	
PASSIF					
Solde dû à la Caisse hypothécaire	4268	30			
Cédule à un voisin	850	—			
Divers comptes débiteurs	162	40	5280	70	
RÉCAPITULATION					
	ACTIF		PASSIF		
	Fr.	C.	Fr.	C.	
Immeubles	49137	50			
Bétail.	4440	—			
Denrées et provisions	3866	20			
Mobilier et outils	4640	—			
Argent en caisse. Créances.	4520	30			
Passif. Dettes			5280	70	
Balance. Fortune nette au 31 décembre 1900.			61323	30	
Sommes égales.	66604	—	66604	—	

1901 — Vingt-huitième année — 1901

L'Ami de la Maison

Journal mensuel illustré pour les familles.

Le Rayon de Soleil

Journal mensuel illustré pour les enfants.

Prix d'abonnement à chaque journal, 2 fr. Les deux journaux envoyés sous la même bande, 3 fr.

L'administration et la rédaction des journaux **L'Ami de la Maison** et le **Le Rayon de Soleil** mettent à la disposition des membres du personnel enseignant primaire de la Suisse française un certain nombre d'abonnements gratuits à l'un ou à l'autre de ces deux journaux. Les personnes qui désirent se mettre au bénéfice de cette faveur sont priées de le faire savoir à l'adresse ci-dessus, en indiquant lequel des deux journaux elles préfèrent. Le nombre des abonnements gratuits étant limité, il importe que les demandes arrivent sans retard. Les personnes qui désirent recevoir les deux journaux ont à joindre à leur demande **un franc** en timbre-poste.

ÉCHANGE

Le soussigné désire placer sa fille âgée de 14 ans, dans la Suisse française, en échange d'une fille ou d'un garçon du même âge.

Au même endroit, un campagnard prendrait un garçon de 14-16 ans pour un prix très modéré.

Bons soins et bon traitement sont assurés.

FR. MEIER, instituteur à Busswyl près Lyss.

Grande fabrique de Meubles

Lits massifs, complets 75, 85 à 130 fr.	Lavabos-commode marbre 55, 65 à 75 fr.	Ameublements de salon, Louis XV 140 à 350 fr.
Lits fer, complets 38, 48 à 68 fr.	Lavabos simples, marbre 22, 25 à 45 fr.	Ameublements de salon, Louis XIV 350 à 550 fr.
Garde-robes massives 100, 115 à 125 fr.	Armoires à glace, 120 à 180 fr.	Ameublements de salon, Louis XVI 380 à 580 fr.
Garde-robes sapin 50, 60 à 75 fr.	Commodes massives 50 à 75 fr.	Canapés divers 20, 30, 35, 38 à 75 fr.

Magasins Pochon frères, tapissiers-ébénistes,

LAUSANNE, PLACE CENTRALE

Spécialité de trousseaux massifs pour la campagne.

Librairie ancienne B. Caille

2, rue du Pont, LAUSANNE

Brockhaus' Conversations-Lexikon. 14. neu bearb. Jubilarumsausg. 17 Bände mit zahlreichen, theils col. Tafeln, Karten, Plänen u. vielen Text-Abb. 1892-97. (226.70) 110 fr. —

Larive et Fleury. Dictionnaire français des mots et des choses. Nouvelle édit. revue et corrigée. P. 1899. 3 vol. in-4°, reliés D. chagr., état de neuf (105. —) 60 fr. —

VAUD
Service de l'instruction publique.

ÉCOLES NORMALES BREVET DE CAPACITÉ

Les examens de brevet de capacité des aspirants et aspirantes à l'enseignement primaire sont fixés du **lundi 25 mars au jeudi 4 avril**.

Les aspirants et aspirantes **non élèves des écoles normales** doivent s'adresser par écrit au département de l'instruction publique et des cultes, service des cultes, avant le **18 mars** et joindre à leur demande un acte de naissance et un certificat d'études.

Le **règlement** et l'**horaire** de ces examens seront envoyés sur demande par le directeur des écoles normales.

Lausanne, le 2 février 1901.

Le chef du département,
Camille DECOPPET.

EXAMENS D'ADMISSION

Les **examens d'admission** aux Ecoles normales auront lieu les jours ci-après :

- a) pour la **IV^e classe des garçons**, les mardi et mercredi 9 et 10 avril ;
- b) pour la **III^e classe des jeunes filles**, les mercredi et jeudi 10 et 11 avril.

Ils commenceront chaque jour à **7 heures du matin**.

Les jeunes gens qui désirent subir ces examens doivent s'annoncer au directeur soussigné, **avant le 4 avril prochain**, et joindre à leur demande d'inscription :

- a) Un acte de naissance (les étrangers au canton y joindront leur acte d'origine) ;
- b) Un certificat de vaccination ;
- c) Un témoignage de bonnes mœurs délivré par la municipalité du domicile ;
- d) Un engagement de desservir, pendant trois ans au moins, une école publique dans le canton, après l'obtention du brevet de capacité.

Les aspirants qui, en cas d'admission, désirent être mis au bénéfice des **bourses** accordées par l'Etat, doivent l'indiquer dans leur lettre d'inscription.

Il y a huit catégories de bourses variant de **50 à 400 fr.**, par fractions de 50 fr.

En outre, les jeunes gens qui se vouent à la carrière de l'enseignement sont assurés d'une pension de retraite calculée, pour les instituteurs, sur la base du $2\frac{1}{7}\%$ et, pour les institutrices, du $2\frac{2}{3}\%$ du traitement minimum légal multiplié par 30, soit une pension de fr. **900** pour les instituteurs et de fr. **720** pour les institutrices.

Pour être admis, les aspirants doivent être âgés de **15 ans** au minimum et les aspirantes de **16 ans** dans l'année courante ; être exempts d'infirmités qui pourraient être préjudiciables aux fonctions de l'enseignement et subir un examen satisfaisant sur les objets enseignés à l'école primaire, dans les limites du **programme d'admission**. Ce programme sera envoyé sur demande.

Lausanne, le 12 février 1901.

F. GUERX, directeur.

Gymnase de Berthoud

Les **examens d'admission** dans les diverses classes du Gymnase de Berthoud (sections littéraire et réelle) auront lieu le samedi **16 mars** et le lundi **22 avril** dès 8 heures du matin. Les inscriptions pour l'admission seront reçues jusqu'au **10 mars** par le soussigné, qui donnera tous les renseignements désirables concernant les pensions pour élèves. La demande d'inscription doit être accompagnée des certificats des dernières années scolaires, ainsi que d'un extrait de naissance. **La nouvelle année scolaire** commencera le **23 avril**, à 7 heures.

Le Recteur du Gymnase de Berthoud :
Ch. Grütter.

Spécialité de Chemises

Grand choix de chemises blanches et couleurs en tous genres.

Chemises flanelle, chemises Jæger, etc., etc.

—→• CONFECTION SUR MESURE ←•—

CHEZ

CONSTANT GACHET, AUBONNE

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS
ET SUR MESURE

de Frs. 30 à Frs. 100  pour Dames et Messieurs

J. Rathgeb-Moulin

Rue de Bourg, 20
LAUSANNE

GILETS DE CHASSE — CALEÇONS — CHEMISES

Draperie et Nouveautés pour Robes

 *Trousseaux complets* 

ATELIER DE RELIURE

CH. MAULAZ

Escaliers-du-Marché, 23

—••• LAUSANNE ••—

Reliure soignée et solide. — Prix modérés. — Prix spéciaux pour bibliothèques populaires.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 8, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

MANUFACTURE GÉNÉRALE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Guitares
depuis 10 francs.

Mandolines
depuis 16 francs.

Zithers
en tous genres.

VIOLONS, etc., anciens et modernes.

INSTRUMENTS A VENT EN CUIVRE ET EN BOIS

de qualité supérieure garantie

 à des prix défiant toute concurrence. 

ECHANGE - LOCATION - ACHAT

Instruments d'occasion à très bon marché.

ACCESSOIRES EN TOUS GENRES

CORDES HARMONIQUES DE QUALITÉ EXTRA

Immense choix de musique. — Abonnements.

Réparations exécutées très soigneusement à des prix modérés
dans nos propres ateliers.

SPÉCIALITÉ : ACCORDÉONS ET HARMONICAS A BOUCHE

FŒTISCH FRÈRES

Maison de confiance fondée en 1804. Grande renommée et nombreuses références.

LAUSANNE

Rue de Bourg, 35 • 35, Rue de Bourg.

Succursale à VEVEY

Lausanne. — Imprimerie Ch. Viret-Genton.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XXXVII^{me} ANNÉE — N° 10.

LAUSANNE — 9 mars 1901.



LIBERTÉ
PATRIE

L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR · ET · ÉCOLE · RÉUNIS ·)

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les samedis.

RÉDACTEUR EN CHEF :

FRANÇOIS GUXE, Directeur des Ecoles normales, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD, maître à l'Ecole
d'application annexée aux écoles
normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces.

MARIUS PERRIN, adjoint,
La Gaité, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur
scolaire, Delémont.

GENÈVE : **W. Rosier**, professeur.

NEUCHÂTEL : **C. Hintenlang**, insti-
tuteur, Noiraigue.

FRIBOURG : **A. Perriard**, inspecteur
scolaire, Belfaux.

VALAIS : **U. Gaillard**, inst.,
St-Barthélemy.

VAUD : **E. Savary**, instituteur
Chalet-à-Gobet.



PRIX
de
l'abonnement :

Suisse,
5 fr.

Etranger,
fr. 7,50.

On peut
s'abonner et
remettre

les annonces :
Librairie PAYOT & Co
Lausanne.

R. LUGON 1898

Tout ouvrage dont L'ÉDUCATEUR recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu. — Prix des annonces : 30 centimes la ligne.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.		Valais.	
MM. Baatar , Lucien, prof.,	Genève.	M. Blanchut , F., inst.,	Collonges.
Rosier , William, prof.,	Genève.	Vaud.	
Grosgrin , L., inst.,	Genève.	MM. Cloux , F.,	Essertines.
Pesson , Ch., inst.	Genève.	Dériaz , J.,	Dizy.
Jura Bernois.		Cornamusaz , F.,	Trey.
MM. Chatelain , G., inspect.,	Porrentruy.	Rochat , P.,	Yverdon.
Mercerat , E., inst.	Sonvillier.	Jayet , L.,	Lausanne.
Duvolsin , H., direct.,	Delémont.	Visinand , L.,	Lausanne.
Schaller , G., direct.,	Porrentruy.	Faillettaz , G.,	Gimel.
Gylam , A., inspecteur.	Corgémont.	Briod , E.,	Fey.
Baumgartner , A., inst.,	Bienne.	Martin , H.,	Lausanne.
Neuchâtel.		Magnin , J.,	Préverenges.
MM. Thiébaud , A., inst.,	Locle.	Suisse allemande.	
Grandjean , A., inst.,	Locle.	M. Fritschi , Fr., président	
Brandt , W., inst.,	Neuchâtel.	du <i>Schweiz. Lehr-</i>	
Fribourg.		<i>verein</i> ,	Zurich.
M. Genoud , Léon, directeur,	Fribourg.	Tessin : M. Nizzola.	

Bureau de la Société pédagogique romande.

MM. Ruchet , Marc, conseiller fédéral, prés. honoraire, Berne.	MM. Perrin , Marius, adjoint, trésorier, Lausanne.
Gagnaux , L., ancien syndic, président effectif, Lausanne.	Sonnay , adjoint, secrétaire, Lausanne.
Burdet , L., instituteur, vice-président, Lutry.	

RENTES VIAGÈRES

différées à volonté.

Ce nouveau mode d'assurance se prête avantageusement au placement d'épargnes. Les versements de sommes quelconques destinées à l'achat de rentes peuvent se faire en tout temps. Le moment où la rente doit être servie est entièrement au gré du rentier qui ajourne sa décision suivant sa convenance. C'est le livret de la caisse d'épargne adapté à l'assurance de rentes. Le montant de la rente correspondant à la totalité ou à une part des versements peut être calculé par le rentier à l'aide du prospectus.

Les tarifs, prospectus et comptes rendus sont remis gratuitement par la Direction ou par l'agence à toute personne qui en fait la demande.

Société suisse
d'Assurances générales sur la vie humaine
Précédemment : Caisse de Rentes Suisse
à ZURICH

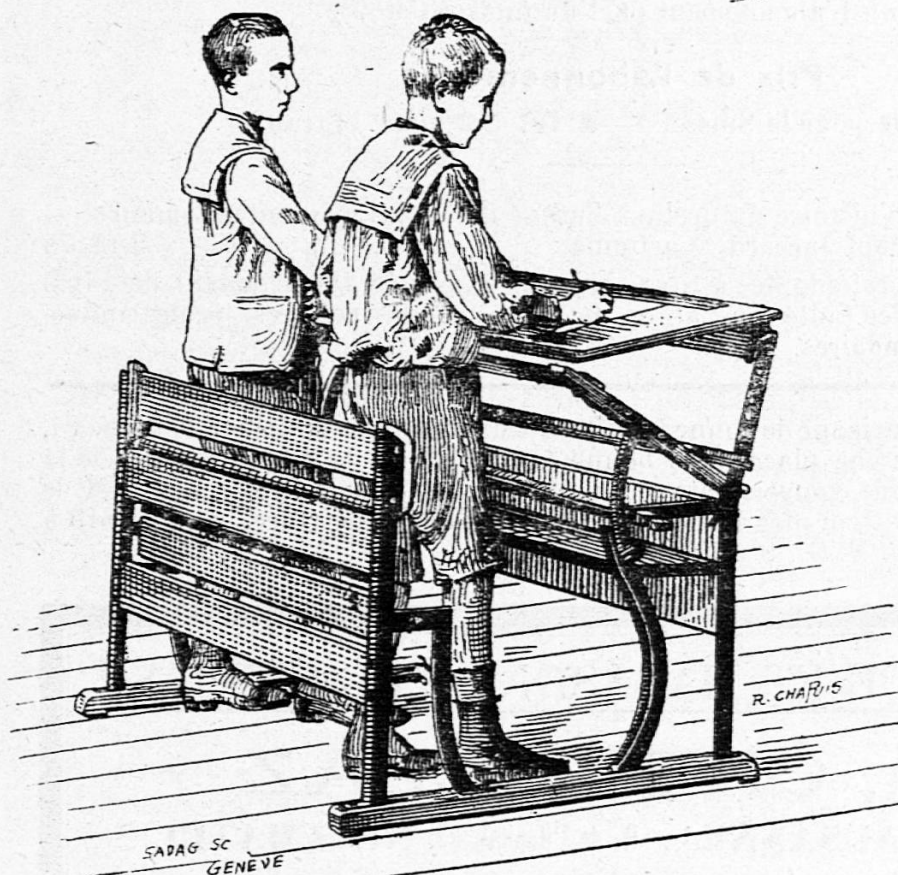
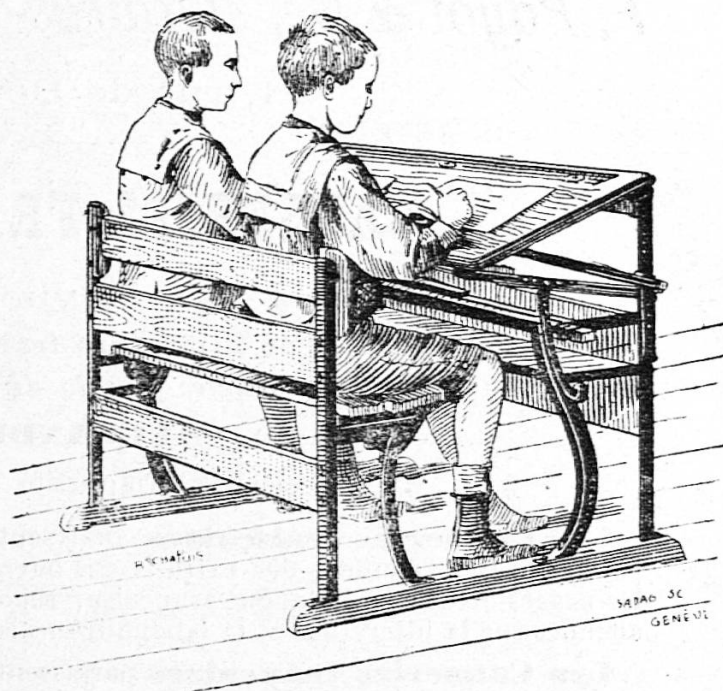
PU PITRES HYGIENIQUES

A. MAUCHAIN

GENÈVE

Place Métropole.

Brevet + 3925 — Modèle déposé.



Grandeur de la tablette : 125 X 50.

Sur demande, on pourra varier ces dimensions.

Fournisseur de la Nouvelle Ecole Normale de Lausanne.

Ce pupitre offre sur les autres systèmes les avantages suivants :

1. De s'accommoder aux diverses tailles des élèves ;
2. De leur permettre dans leurs différents travaux de conserver une attitude physiologique n'entraînant aucune déviation du tronc et des membres, assurant le libre jeu des viscères et évitant les inconvénients graves qu'a pour la vision notre mobilier scolaire actuel ;
3. De se prêter aux diverses exigences de l'enseignement écriture, lecture, dessin, coupe, couture, etc.)

Pupitre officiel
DU CANTON DE GENÈVE

Travail assis et debout

S'adapte à toutes les tailles.

La fabrication peut se faire dans chaque localité. S'entendre avec l'inventeur.

Modèle N° 15.

Prix du pupitre avec banc
47 fr. 50

Même modèle avec chaises
47 fr. 50

Attestations et prospectus
à disposition.

1883. Vienne. — Médaille de mérite.

1883. Exposition Nationale de Zurich. — Diplôme.

1884. Exp. Internationale, Nice. — Médaille d'argent.

1885. Exp. Internationale des Inventions brevetées, Paris. — Médaille d'or.

1885. Exp. Internationale du Travail, Paris. — Médaille d'or.

1893. Expos. Internationale d'Hygiène, Dijon. — Diplôme d'honneur.

1893. Expos. Internationale du Havre. — Médaille d'or.

1889. EXP. INTERNATIONALE, PARIS. — MÉDAILLE D'OR.

1896. Exp. Nationale Genève. — Seule MÉDAILLE D'OR décernée au mobilier scolaire.

1900. Exp. Universelle, Paris. — Médaille d'or.

La plus haute récompense accordée au mobilier scolaire.



F. Payot & C^{ie}, libraires-éditeurs, Lausanne

1, rue de Bourg, 1

CAUSERIES FRANÇAISES

Revue

de langue et de littérature françaises contemporaines

publiée sous la direction de

AUG. ANDRÉ

Lecteur à l'Université de Lausanne.

Les Causeries françaises analysent les nouveautés littéraires, romans-poésie-théâtre, donnent des extraits des ouvrages les plus intéressants, indiquent les usages actuels de la langue française; répondent aux questions que posent les abonnés sur la littérature et la langue française contemporaines.

Les Causeries françaises paraissent à la fin de chaque mois, d'octobre à juillet (10 n^{os} par an). L'abonnement part du mois d'Octobre.

Prix de l'abonnement:

3 fr. 50 pour la Suisse. — **4 fr. 50** pour l'Etranger.

Cours élémentaire d'histoire naturelle à l'usage de l'enseignement secondaire. —
Botanique, par Paul Jaccard. Cartonné, 2 fr. 75

Le présent ouvrage est adopté, à titre obligatoire, par le Département de l'Instruction publique et des Cultes du Canton de Vaud pour les collèges, écoles industrielles et écoles secondaires.

Jeune fille alsacienne de bonne famille, ayant son brevet supérieur d'allemand, cherche place dans bonne famille ou dans un pensionnat de la Suisse française comme gouvernante ou institutrice allemande. Références : M. le professeur Guex, directeur des Ecoles normales à Lausanne. Offres sous M 619 à Haasenstein et Vogler, A. G., Strasbourg, Alsace.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Terreaux, 4, LAUSANNE — R. de l'Hôpital, 22, NEUCHÂTEL

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.

A NOS LECTEURS — Afin de faciliter l'expédition, nous prions nos abonnés d'indiquer le numéro de leur bande d'adresse lorsqu'ils en demandent le changement.